R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Michel SAVIN

Sénateur de l'Isère

Membre de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication

Président du groupe d'études Pratiques Sportives et Grands Évènements Sportifs

Madame Frédérique Vidal
Ministre
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
21 rue Descartes
75 005 Paris

Grenoble, le 29 juin 2020

Objet : Report en septembre de l'examen du diplôme de comptabilité gestion

Madame la Ministre,

Les mesures de confinement décidées et mises en place par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont entrainé le report de nombreux examens de l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le cas du Diplôme national de Comptabilité et de Gestion (DCG), le ministère a annoncé, en lieu et place de la session initialement prévue le 26 mai 2020, l'organisation en juillet prochain d'un examen en contrôle continu réservé aux étudiants en 3ème année de DCG inscrits dans un établissement français.

Les étudiants ayant échoué à cet examen en contrôle continu, ainsi que les nombreux autres candidats (DCG1, DCG2 et DCG3 non inscrits dans un établissement français) seront convoqués fin septembre pour des examens écrits correspondant aux UE pour lesquelles ces étudiants se sont inscrits en 2020.

A ce titre, je me permets de relayer l'inquiétude et l'incompréhension des étudiants candidats au DCG qui réclament depuis plusieurs mois la mise en place d'une évaluation généralisée de leurs UE par contrôle continu.

Le report à fin septembre de l'examen de DCG présente en effet plusieurs inconvénients :

- La rentrée scolaire de septembre aura déjà eu lieu. Pour les étudiants de DCG3, cela pose directement la question de l'entrée en Master. Pour les DCG1 et les DCG2, l'incertitude quant à leur situation pourrait mener à des difficultés très pratiques d'inscription dans un établissement, de déménagement dans une ville universitaire et donc de location d'appartement par exemple.
- De nombreux étudiants cumulent en plus de leurs études une activité professionnelle qui leur fournit un complément de revenu souvent nécessaire. Pour ces étudiants, il sera difficile de préparer convenablement l'examen, sauf à demander des congés, ce qui pourrait conduire à des conflits avec leur employeur.
- Pendant la période du confinement, les étudiants inscrits en DCG n'ont pas tous été accompagnés correctement. Certains n'ont tout simplement pas pu terminer le programme et craignent que l'examen porte sur des sujets qu'ils maitrisent mal faute de cours.
- Le choix de privilégier un examen écrit pour les DCG1 met ces étudiants dans une situation d'inégalité par rapport à leurs collèges arrivant de la filière BTS qui eux pourront valider leur année par simple contrôle

continu.

- Enfin, le choix d'autoriser les DCG3 inscrits dans un établissement français à valider leurs UE par contrôle continu, et pas les autres, crée de fait une inégalité entre les étudiants de DCG eux-mêmes.

Pour toutes ces raisons, une forte majorité d'étudiants inscrits en DCG souhaitent que l'évaluation de leurs UE se fasse sur la base du contrôle continu, système choisi par le Ministère de l'Education Nationale pour le Brevet, le Baccalauréat et le BTS, et qui seul permettrait de tenir compte de l'investissement réel des étudiants avant la période exceptionnelle du confinement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Michel SAVIN
Sénateur de l'Isère